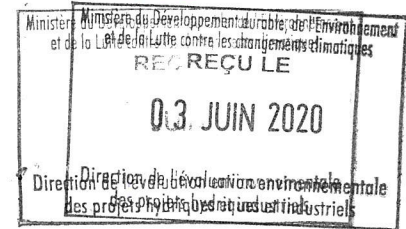




MG-8484



Québec, le 21 mai 2020

Madame Mélissa Gagnon

Directrice

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels

675, boul. René-Lévesque Est, 6e étage, boîte 83

Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande de décret de soustraction en vertu de l'article 31.7.1 de la LQE d'un projet de reconstruction du quai de Saint-Augustin, Région administrative : Côte-Nord

Madame la Directrice,

La présente a pour objet de vous soumettre une demande de soustraction au processus d'évaluation environnementale d'un projet de reconstruction du quai de Saint-Augustin Côte-Nord, dont les coordonnées géographiques (projection) sont : Latitude : 51° 13' 30" Nord, Longitude : 58° 39' 05" Ouest et le cadastre rénové, 6 249 036; 6 249 037.

Le 31 mars dernier, la Société des traversiers du Québec (STQ) a conclu une entente de cession avec Pêches et Océans Canada (POC) afin de reprendre la propriété de cette infrastructure en état de désuétude.

Bien qu'elle n'était plus utile pour POC, elle est essentielle pour les opérations de la STQ qui assure l'approvisionnement de la municipalité à partir des livraisons effectuées par le NM *Bella Desgagnés* au site de Pointe-à-la-Truite situé à quelques kilomètres en aval de Saint-Augustin.

Les travaux nécessaires consistent d'une part à démolir et reconstruire tous les encaissements de bois au périmètre du quai existant et d'autre part d'agrandir le quai en partie en encaissement de bois et en partie en une dalle de béton sur pieux. Étant donné la courte période disponible pour réaliser les travaux dans des conditions climatiques adéquates à Saint-Augustin Côte-Nord, ceux-ci doivent être complétés à la fin novembre 2020.

Les dernières inspections de POC et de la STQ font état d'une dégradation importante de la face d'accostage et de la face du coin ouest (exposée aux glaces le printemps) qui est d'ailleurs actuellement condamné.

La STQ opère deux embarcations afin de desservir la population, soit une barge et un remorqueur qui sont tous deux à la fin de leur vie utile. Un nouveau navire est en construction actuellement et la livraison est prévue à l'automne 2020. Ce navire ne pourra toutefois pas être mis en service si le quai n'est pas réparé.

Nous estimons qu'il y a un fort risque que l'une ou l'autre des embarcations utilisées à ce jour devienne indisponible, que le quai ne puisse plus être utilisé sans danger par les embarcations actuelles ou le nouveau navire. La région se retrouverait donc enclavée, sans possibilité de service autre qu'aérien, représentant une problématique dans l'approvisionnement de la communauté et de la mobilité des biens et des personnes.

Considérant les éléments mentionnés, nous demandons une soustraction au processus d'évaluation environnementale du projet de reconstruction du quai de Saint-Augustin afin d'intervenir rapidement et éviter de causer une rupture d'approvisionnement à cette municipalité de la Côte-Nord.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sincères salutations.

Le président-directeur général



Stéphane Lafaut